

Compte rendu de la réunion avec Mme Bacot du 25 septembre 2007

Le RDV avec Me Bacot a eu lieu le 25/09/07 sous la forme d'une commission consultative. Une quinzaine de personnes représentant différents organismes étaient présentes, mais les échanges se sont faits essentiellement entre Me Bacot, assistée de M Hul (chef du bureau des affaires juridiques et des marchés) et les représentants de l'ADHF-F : Christian Duguet, Nicolas Lehmann et Danielle Payen.

La seule question à l'ordre du jour était la consultation des maires dans le cadre de la loi sur l'eau.

Mme Bacot a fait le point de la situation concernant les réponses des maires aux courriers du mois de juin. Tous les maires n'ont pas encore répondu, pour différentes raisons, mais des discussions sont en cours et Me Bacot se dit optimiste sur le fait que les zones seront délimitées d'ici la fin de l'année.

- Réponses positives définitives : 48 maires ont donné leur accord de manière claire et définitive pour des zones déjà existantes.

Mme Bacot a d'ores et déjà signé des « actes de délimitation de zones » pour ces berges et a renvoyé aux maires des lettres pour une publication officielle.

Sur ces zones, dès maintenant, les COT vont pouvoir être reconduites y compris les COT provisoires (pourvu que les dossiers des bateaux concernés le permettent).

Me Bacot nous transmet la liste des communes concernées, à charge pour nous d'aller consulter les cartes dans les subdivisions pour avoir des précisions quant au zonage des berges.

- Zones non délimitées : de nombreuses zones ne sont pas encore délimitées car il reste des points de discussions. Un délai supplémentaire est nécessaire pour que Mme Bacot et ses services travaillent au niveau des collectivités locales.

Sur ces zones :

-rien ne se passe, pour l'instant, pour ceux qui avaient une COT

-les COT provisoires, qui avaient été délivrées pour certains

jusqu'en novembre, vont être reconduites jusqu'à la fin de l'année.

- Zones nouvelles éventuelles : les extensions de zones ont été souvent refusées par les maires. Cependant quelques nouvelles zones pourraient être envisagées. Me Bacot attend d'avoir une vision globale de la situation avant de décider des aménagements éventuels demandés par les maires et de l'attribution des places en fonction des refus qui obligeraient le déplacement de certains bateaux. Elle ne souhaite donc pas, pour le moment que ces nouvelles zones éventuelles soient portées à la connaissance du public.

- Les refus : Il y a 2 ou 3 refus catégoriques jusqu'à maintenant (ce qui correspond aux informations que nous avons par ailleurs).

Nous posons la question des recours potentiels et des délais possibles.

Me Bacot nous rassure : VNF n'a pas porté ces refus au registre des actes administratifs . VNF attend d'avoir toutes les réponses et fera une publication globale pour tous les refus en même temps. Et nous serons prévenus avant.

Nous posons la question du délai de 2 mois pour le recours en contentieux. Nous supposons que ce délai court à partir de la publication par VNF, mais qu'en est-il si le maire a lui-même fait la publicité de son refus avant ?

Mme Bacot n'a pas envisagé cette question : peut être faut il aller voir en mairie ?

M Hul pense qu'à priori, il s'agit d'un acte réglementaire et que le délai de recours contentieux ne court pas.

Nous redisons notre inquiétude par rapport à cette question. Nous avons fait faire une étude juridique par Maître Cloix sur ce sujet. M Hul propose de se mettre en rapport avec Maître Cloix.

Nous insistons sur le fait qu'il faut éviter que des zones existantes soient supprimées. Mais si malgré tout certains bateaux doivent être déplacés, ils seront prioritaires par rapport à la liste d'attente.

- Conclusion

Me Bacot nous demande de ne pas faire pression avant la fin de l'année. Les relations avec certains maires se sont apaisées et permettent des discussions constructives.

Nous serons régulièrement tenus au courant des avancées et une réunion au moins sera programmée d'ici la fin de l'année.

Nous réaffirmons notre souhait de trouver une solution pour tous.

Suite à cette commission consultative, le bureau de l'ADHF-F s'est réuni le 27/09.

Nous avons décidé :

- De mettre ce compte rendu sur le site ainsi que le résumé du rapport de Maître Cloix
- De demander à Christine Gruber de recontacter Maître Cloix pour tenter d'élucider cette question d'une publication éventuelle faite par le maire et d'un délai pour un recours possible.
- De réunir un CA début novembre, pour décider des actions nécessaires dès maintenant et en fin d'année.
- De rédiger un numéro de l'Escargot qui flotte à la mi-octobre.